

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX.

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 7 décembre.

L'Empereur, après avoir arrêté les réformes jugées nécessaires au Prytanée impérial militaire et sanctionné les exclusions prononcées au moment des derniers troubles, a adopté, dans l'intérêt des familles, les dispositions suivantes proposées par le ministre de la guerre :

Les élèves exclus sont partagés en diverses catégories :
 1^o 19, ayant passé l'âge de dix-huit ans, sont considérés comme au terme de leurs études ;
 18, très-mal notés, sont remis à leurs familles sans que le ministre de la guerre ait à s'occuper d'eux dorénavant ;
 Cinquante sont recommandés au ministre de l'instruction publique, pour être admis dans les lycées impériaux, où le ministre de la guerre se charge de payer bourse entière pour dix-neuf d'entre eux, et demi-bourse pour les autres.

Les parents qui voudront profiter de ces dernières faveurs, devront adresser directement leur demande au ministre de la guerre, avant le 31 décembre courant, en faisant connaître le lycée où, de préférence, ils voudraient voir admettre leurs enfants.

(Moniteur universel).

Les engagements des anciens militaires dans les corps, devant, suivant l'esprit de la loi du 26 avril 1855 sur la dotation de l'armée, précéder autant que possible les exonérations des jeunes gens compris dans le contingent de chaque classe, afin que le déficit occasionné par ces exonérations puisse, en partie du moins, être couvert à l'avance, une circulaire datée du 25 novembre 1859, adressée par le ministre de la guerre aux maréchaux commandant les arrondissements militaires, aux généraux commandant les divisions territoriales et actives, etc., rappelle, au moment où les militaires libérables en 1860 sont sur le point d'entrer dans leur dernière année de service, les avantages qui continuent à être assurés aux réengagements, malgré le retour à l'état de paix.

Le rengagement de sept ans, ainsi qu'il est énoncé dans cette circulaire, donne droit :

1^o A une somme de 2,000 francs, dont 1,000 francs payables au moment du rengagement, et 1,000 francs à la libération définitive du service ;

2^o A la haute paie de rengagement de 10 centimes par jour.

Tout rengagement contracté pour moins de sept ans donne droit jusqu'à quatorze ans de service :

1^o A une somme de 280 francs par chaque année de rengagement, dont 140 francs payables au moment du rengagement, et 140 fr. à la libération définitive ;

2^o A la haute paie de rengagement de 10 centimes par jour.

En outre, du jour même où courra le rengagement, des permissions d'une durée de neuf mois, pour les rengagements de sept ans, et d'une durée de six mois pour les rengagements au-dessous de sept ans, seront accordées à tous les rengagés qui en feront la demande.

Enfin, les rengagés pourront, également sur leur demande, toucher dans leurs foyers tout ou partie de la somme à laquelle ils ont droit.

L'administration s'est toujours préoccupée, dans l'intérêt des voyageurs, des indications qui peuvent être utilement placées dans les traverses des routes et à leur point d'intersection ; déjà il existe depuis longtemps, sur les routes impériales et départementales, des poteaux ou tableaux indicateurs, propres à donner les renseignements sur la longueur de l'itinéraire à parcourir.

Par une circulaire du 19 août, S. Exc. M. le ministre de l'intérieur invite MM. les préfets à prendre des dispositions pour que cette mesure si utile devienne plus étendue, et que ce qui a été fait pour les routes soit appliqué aux chemins vicinaux.

Pendant la campagne d'Italie, dit M. le ministre, l'Empereur a remarqué qu'il n'était point de localité, quelque petite qu'elle pût être, qui ne fût pourvue d'une inscription indiquant le nom de cette localité et la distance qui la sépare

des centres administratifs analogues à nos chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton et de commune.

C'est pour atteindre un but semblable que S. Exc. desire que des dispositions soient prises.

Dans un certain nombre de départements on publie déjà l'itinéraire du tirage au sort pour la classe prochaine. Les opérations commenceront généralement le jeudi 23 février, pour finir du 5 au 10 mars.

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, donne avis que le plan des propriétés particulières dont l'acquisition est nécessaire pour la construction de l'hôpital Napoléon, restera déposé, pendant huit jours, à la Mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance, conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841.

Les intéressés sont invités à venir en prendre connaissance.

Roubaix, 7 décembre 1859.

TIERS-BONTE.

Dimanche 18 décembre, de neuf heures du matin à midi, on procédera, à la mairie de Roubaix, à l'élection de quatre membres de la Chambre consultative des arts et manufactures, en remplacement de Messieurs Eeckman, Mimerel fils, Louis Lefebvre et A. Delfosse, membres sortants.

Des circulaires ont été adressées aux électeurs.

La personne qui a perdu une châtelaine en fourrure peut la réclamer au bureau de M. le commissaire central.

A la distribution des prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Lille, qui a eu lieu le 1^{er} décembre, M. Edmond Delcourt, aujourd'hui médecin à Leers, a obtenu la médaille d'honneur.

M. le directeur, dans son rapport, lu en cette solennité, a constaté que MM. Delecourt et Dassonville avaient obtenu, aux examens définitifs, la mention : *extrêmement satisfait*.

On se plaint tous les jours, à Paris comme dans beaucoup de villes manufacturières, de la rareté croissante de la menue monnaie, qui rend les paiements difficiles.

La température subit en ce moment de brusques variations ; avant-hier, le temps était glacial ; dans la soirée et dans la nuit, la pluie a tombé avec abondance, et aujourd'hui le froid a complètement disparu. A Paris, dans la journée d'avant-hier, les ruisseaux étaient couverts d'une épaisse couche de glace, le thermomètre marquait dans la matinée 5 degrés centigrades. A Loudres, il était tombé avant-hier une assez grande quantité de neige.

Il y aura quatre éclipses en 1860 :
 La 1^{re}, annulaire de soleil, invisible à Paris, dans la nuit du 22 au 23 janvier.

La 2^{me}, partielle de lune, visible à Paris, le 7 février.

La 3^{me}, totale de soleil, en partie visible à Paris, le 18 juillet ; elle commencera 3 minutes après-midi ; l'éclipse centrale aura lieu à 1 heure 7 minutes, la fin de l'éclipse centrale aura lieu à 4 heures 3 minutes, et la fin de l'éclipse générale à 6 heures 6 minutes.

L'éclipse totale sera visible dans l'Amérique septentrionale, en Espagne, dans le nord de l'Afrique. L'obscurité totale durera environ 3 minutes à Santander, à Burgos, Pampelune, Saragosse et Alger.

La 4^{me}, le 1^{er} août, partielle de lune invisible à Paris.

Les curieux se pressaient, il y a quelques jours, sur la Grande-Place de Calais, à la vente du commissaire-priseur. Ce n'étaient point des savants ni des antiquaires, mais des artisans et des marins. Il ne s'agissait ni d'elzéviros, ni de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 7 DÉCEMBRE 1859.

— N° 3. —

UN CONSPIRATEUR(*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

II

Le cabinet du régent. (Suite).

— Mais tu seras prudent, Reuterholm ?

— Soyez-en convaincu, Altesse.

Sans attendre d'autre réponse, Reuterholm agita la sonnette ; l'officier reparut, et sortit aussitôt après que le ministre lui eut dit quelques mots, mais si bas que ni le duc ni Alm ne les entendirent.

Le régent tenait les yeux invariablement fixés sur Reuterholm : Alm ne savait que penser ; il ne put se défendre d'une certaine inquiétude, et se demanda si son rapport ne l'aurait pas rendu suspect.

(Reproduction interdite.)

« Je vais avoir l'honneur de communiquer à Votre Altesse ce que j'ai jugé nécessaire d'ordonner, » dit Reuterholm dès que l'officier se fut retiré.

Et, se tournant de nouveau vers Alm :

« Eh bien ? »

La crainte qui s'était emparée d'Alm avait dérangé ses calculs, et cette brève et impérieuse injonction les détruisit de fond en comble.

« J'ai entendu... balbutia-t-il.

— Au fait. »

Alm se tut pour se recueillir un instant avant de poursuivre.

« On conspirait, sans doute ? » demanda Reuterholm avec impatience.

Cette question rendit une direction aux pensées d'Alm.

« Oui, monsieur le baron, on conspirait... On parlait de... »

— Ne crains rien, mon ami, dis franchement ce que tu as entendu.

— On parlait d'un changement de gouvernement, de... »

— D'un changement de gouvernement ! s'écria le duc ; et le sang lui monta au visage. Je devais m'y attendre. Parbleu ! monsieur le baron, faites votre devoir, mais sans oublier ce que prescrit la prudence. »

En ce moment, on entendit un cliquetis d'armes et le piétinement des chevaux dans la cour du palais.

« J'y ai déjà pensé, répondit Reuterholm ; voyez ! »

Il conduisit le duc à la fenêtre.

A la lueur des lanternes, on vit une troupe de cavaliers, enveloppés de leurs manteaux, s'arrêter en face du grand escalier.

« Quel est votre dessein ? demanda le prince.

— Je veux, sans perdre un moment, surprendre l'ours dans sa tanière, saisir les conspirateurs en flagrant délit. Je ne connais que trop bien les projets que nourrissent certains esprits ; il faut donc agir avec résolution pour prévenir tout danger. Je jure que l'histoire des conspirations de la Suède ne s'enrichira pas d'un nouveau chapitre tant que je serai auprès de Votre Altesse. Si nous ne voulons voir les têtes de l'hydre se multiplier, hâtons-nous d'abattre la première. Votre Altesse n'ignore pas de quel côté son gouvernement est menacé ; elle peut donc mesurer l'étendue et la grandeur du péril, si l'on n'agit promptement.

— Mais quelle preuve avez-vous contre eux ? fit observer le duc, qui commençait à balancer, en réfléchissant à la lutte qui surgirait peut-être d'une imprudence.

« Le lieu suspect où l'on a trouvé Feldmans et ses amis en est déjà une. »

Le duc secoua la tête d'un air incertain.

« L'heure à laquelle on les a surpris ensemble, » ajouta Reuterholm.

Le duc secoua la tête une seconde fois.

« Un prisonnier est déjà suspect. L'opinion publique témoignera bientôt contre eux. Il faut, Altesse, déblayer votre route, sinon vous ne pourriez ni voir ni atteindre le but. »

A cette remarque, le duc se passa la main sur le front. On eût dit qu'une ancienne pensée se réveillait et cherchait à reprendre son empire.

« Des preuves ? dites-vous. Laissez-moi agir, je saurai en faire naître. Voilà un témoin, — et Reuterholm indiquait Alm ; — nous en aurons un autre dans la servante d'auberge dont il a parlé au début de son récit. Reposez-vous-en sur moi, Altesse ; la chose est bien simple. De-

main, tout Stockholm sera de notre parti et vous éprouverez ce que c'est que l'affection d'un peuple entier.

La vivacité du langage de Reuterholm finit par triompher de l'indécision du prince. Voyant qu'il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud, le ministre agita la sonnette.

« Emmenez cet homme ! dit-il à l'officier qui se présentait de nouveau. Faites-le conduire à la grande garde jusqu'à nouvel ordre ! »

Alm pâlit et sentit ses jambes se dérober sous lui.

« Monsieur le baron, » balbutia-t-il.

Le régent et son ministre demeurèrent seuls. Le duc se sentait pris de vertige, il avait des éblouissements. Il regardait Reuterholm d'un air surpris et interrogateur.

« Altesse, dit le ministre, la Providence vous a placé dans une position élevée, mais périlleuse. Vous tenez les rênes du gouvernement, non à titre d'héritier du trône, mais de tuteur. Si vous jetez un coup d'œil en arrière, vous ne voyez dans tous les amis du feu roi que des ennemis, et l'avenir vous montre en eux des juges. Profitez donc de chaque circonstance pour imprimer aux événements le cours que vous désirez ; sinon, accusé par les uns, vous serez anéanti par les autres. Envisageons clairement la situation, Altesse, et agissons en conséquence pendant qu'il en est temps encore. Il faut que vous mettiez hors d'état de nuire les partisans d'une époque passée, vos ennemis naturels ; il faut même que vous effaciez leur mémoire ; alors vous n'aurez rien à craindre mais tout à espérer de l'avenir.

— A espérer ? Que voulez-vous dire, Reuterholm ?

— Ah ! l'espérance plane sur la tête de tout